

Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire :

UNE NOUVELLE NORME PANCANADIENNE

Feuillet d'information à l'intention des à l'intention des conseils/ commissions/centres de service et arrondissements scolaires



Une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada

© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'orientation a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une nouvelle norme pancanadienne. Informations à l'intention des conseils/commissions/centres de service et arrondissements scolaires. Vancouver : Ancrer le changement.

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la manière dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et la Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site internet: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

L'enjeu

La consommation de substances chez les jeunes et les méfaits qui y sont associés constituent un défi complexe et en constante évolution au Canada. Les décès liés à la drogue sont l'une des principales causes de mortalité chez les 10 à 18 ans au Canada, alors que les taux de vapotage et de polytoxicomanie chez les élèves ont considérablement augmenté. Ces méfaits ne sont pas répartis de manière égale : les jeunes qui font face à des problèmes tels que la pauvreté, le racisme, les traumatismes, les difficultés de santé mentale ou le manque de logement stable et de soutien sont plus susceptibles d'être touchés.

À l'échelle du système, il incombe aux conseils scolaires, commissions scolaires, centres de services et arrondissements scolaires de veiller à ce que leurs établissements répondent de manière cohérente, équitable et efficace. Pourtant, il existe une grande variété de politiques et de pratiques en matière de consommation de substances entre différents arrondissements, voire au sein d'un même arrondissement scolaire. À ce titre, nombreux et nombreuses sont les membres du personnel qui se disent mal outillé.e.s et confronté.e.s à un manque de ressources. Par ailleurs, la réponse est souvent réactive et fragmentée plutôt que coordonnée et préventive. Les arrondissements scolaires ont plutôt besoin d'un cadre commun pour intervenir.

En quoi consiste la Norme ?



Une nouvelle norme pancanadienne a été élaborée pour combler cette lacune. Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12^e année au Canada est une norme qui applique les résultats de recherches récentes pour formuler des directives pratiques ciblant les trois composantes interdépendantes de l'action éducative : la prévention, qui renforce les facteurs de protection et réduit les risques ; l'éducation, qui permet d'acquérir des connaissances, des compétences et la littératie en matière de santé ; et l'intervention, qui fournit des réponses opportunes et sans mesures disciplinaires et qui oriente les élèves vers les ressources disponibles.

La Norme a été élaborée conjointement par Bienamont : le Centre canadien d'innovation en santé mentale et de consommation de substances chez les enfants et les adolescents de l'Université de la Colombie-Britannique,

le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS), Éducation physique et santé (EPS) Canada, et la Commission des élèves du Canada (CÉC), sous la direction du Groupe CSA. Un comité multidisciplinaire de spécialistes réunissant des professionnels des secteurs de l'éducation, de la santé, de la recherche et de l'élaboration des politiques, ainsi que des jeunes et des parties prenantes autochtones des quatre coins du Canada, a mis à profit ses connaissances, ses points de vue et son expérience pratique pour élaborer la Norme.

La Norme s'articule autour d'une approche multiniveau et axée sur le développement :

- 1 Système de soutien aux niveaux multiples (SSNM) :** assurer une prévention universelle pour tous les élèves, du soutien ciblé pour les élèves les plus vulnérables et une intervention intensive coordonnée avec les partenaires communautaires pour les élèves qui subissent les méfaits de la consommation de substances
- 2 Pratique adaptée au développement (PAD) :** déclinée depuis la petite enfance à l'enfance (maternelle à 5e année), du début au milieu de l'adolescence (6e à 9e année), jusqu'à la fin de l'adolescence (10e à 12e année)
- 3 Écoles promotrices de santé (ÉPS) :** assurer la cohérence des actions dans différents cadres et relations scolaires, en matière d'enseignement et d'apprentissage, de partenariats, de services et de politiques

La Norme est guidée par les éléments suivants : des principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation ; des pratiques tenant compte des traumatismes ; une sensibilité culturelle ; la réduction des méfaits ; et la prise en compte de la voix des élèves. Elle s'adresse à l'ensemble des milieux éducatifs de la maternelle à la 12^e année, y compris les écoles publiques, indépendantes, confessionnelles, francophones, de Premières Nations, ainsi que les programmes d'éducation alternative ou de formation continue.

Qu'est-ce que cela signifie à l'échelle de l'arrondissement scolaire ?

Pour les conseils, commissions, centres de services et divisions scolaires, la Norme appuie la coordination à l'échelle de l'organisme grâce aux orientations suivantes :

- offrir un **cadre commun** pour réviser et élaborer de politiques, afin que les politiques en matière de consommation de substances dans l'ensemble de l'arrondissement scolaire reflètent les données probantes actuelles et les valeurs communes;
- définir **des attentes communes** quant à la manière dont les écoles répondent à la consommation de substances et ainsi réduire les incohérences et favoriser un accès équitable à la prévention, à l'éducation et à l'intervention dans tous les établissements;
- **guider les priorités de formation professionnelle** en définissant les connaissances et les compétences dont le personnel scolaire a besoin, ainsi que les conditions organisationnelles nécessaires pour maintenir des pratiques efficaces;
- **renforcer les partenariats école-communauté** en offrant un langage commun et des canaux de coordination clairs avec les organismes de santé publique, de santé mentale, de services sociaux et de services culturels;
- **soutenir l'imputabilité et la communication** avec les familles et les tuteurs(trices), les communautés et les partenaires gouvernementaux quant à l'approche de l'arrondissement scolaire en matière de consommation de substances et de bien-être des élèves.

Une démarche pratique pour la mise en œuvre

La Norme est conçue pour aller à la rencontre des écoles et des conseils, commissions, centres de service là où ils se trouvent. Nombre d'entre eux constateront que leurs pratiques actuelles rejoignent déjà certains éléments de la Norme ; le processus de mise en œuvre vise à mettre en valeur ces atouts et à s'appuyer sur ceux-ci pour progresser. Un outil d'analyse pratiques scolaires complémentaire invite les circonscriptions scolaires à situer leurs pratiques sur un continuum s'échelonnant au fil des trois stades suivants :



À l’échelle de l’organisme, les tendances observées dans la mise en œuvre au sein des établissements peuvent aider les arrondissements scolaires à déterminer où il faudrait fournir des efforts supplémentaires pour renforcer les capacités, fournir des ressources ou de la formation professionnelle, et où apparaissent des pratiques efficaces pouvant guider des efforts plus importants. Les arrondissements scolaires sont encouragés à s’appuyer sur les sources de données existantes, notamment les sondages sur le bien-être des élèves, les évaluations du climat scolaire, les dossiers disciplinaires et les données d’orientation, pour faire un suivi de l’impact en appliquant une optique d’équité.

Retombées croisées et alignement

La Norme reconnaît que la consommation de substances ne survient pas de manière isolée. Elle est façonnée par les mêmes conditions qui influencent la santé mentale, l'engagement scolaire et le bien-être global. En adoptant des démarches visant à lutter contre la stigmatisation, non punitives et axées sur les relations, un arrondissement scolaire pourra générer des retombées croisées allant au-delà de la prévention de la consommation de substances. Les mêmes facteurs de protection et les mêmes conditions scolaires favorables qui réduisent la consommation de substances et les méfaits connexes contribuent du même coup à la prévention des difficultés de santé mentale, du suicide chez les jeunes et de l'itinérance des jeunes, et mènent à de meilleurs résultats pour les élèves dans toutes les dimensions de la santé et de l'apprentissage. La Norme vient ainsi compléter et renforcer d'autres initiatives nationales et provinciales en matière de santé globale en milieu scolaire, de promotion de la santé mentale, de prévention du suicide et d'équité en éducation.

La Norme est ambitieuse par nature : elle fournit une orientation et un langage communs pour le progrès et le changement. Elle respecte les compétences provinciales et territoriales tout en offrant des orientations volontaires et fondées sur des données probantes, adaptables aux contextes locaux, aux structures scolaires existantes et aux besoins des communautés.

En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada



www.ancrerlechangement.ca



soutien@ancrerlechangement.ca